



## Retour maternite et changement contrat

Par **nini59470**, le **01/01/2012** à **16:27**

Bonjour,  
retour maternité et mon employeur veut changer mon cdi partiel en cdt temps plein  
ai je droit de refuser ?  
problème pour trouver une nounou , 2 grands enfants au college  
mon temps partiel suffit  
si je refuse il risque de me licencier  
merci de vos reponses

Par **DSO**, le **01/01/2012** à **17:59**

Bonjour Nini,

La transformation opérée par l'employeur constitue une modification d'un élément du contrat de travail nécessitant votre accord.

Votre refus d'accepter un temps plein ne constitue pas à lui seul une faute ou une cause de licenciement; toutefois, la rupture du contrat peut être prononcée si l'employeur justifie d'une cause économique (*cassations sociales du 24 novembre 1998, pourvoi n° 96-41.740 ; du 23 février 2000, pourvoi n° 97-44.267*).

Cordialement,  
DSO